



Appel à l'éthique

Mars 2005



International
Institute for
Environment and
Development

Duncan Macqueen (duncan.macqueen@iied.org) a préparé cet outil en s'inspirant fortement des travaux réalisés sur le dialogue éthique par Nigel Dower, Workineh Kelbessa et Sheelagh O'Reilly (Dower, 2005 ; Kelbessa, 2005 et O'Reilly, 2005), sur la législation forestière par Feja Lesniewska (Lesniewska, 2005) et sur l'éthique des forêts (Macqueen, 2004; 2005).

Résumé

Les décisions qui touchent aux forêts font souvent abstraction des valeurs des communautés dépendantes des forêts. Nous avons rédigé cet outil de pression à l'intention de ces communautés marginalisées tributaires des forêts. Son but est d'élargir et de passer au crible les valeurs qui influent sur ce qui se passe dans les forêts. Nous souhaitons accorder plus de poids à la voix des pauvres. L'outil donne une approche structurée à la formulation et au dépôt d'une plainte dans le cadre d'un processus de dialogue éthique. Il y parvient en offrant un cadre qui permet de comprendre : i) ce qu'est l'éthique forestière ; ii) comment faire appel à l'éthique forestière dans le cadre d'un processus de dialogue ; iii) et dans quelles circonstances ce genre d'appels peut s'avérer particulièrement légitime et utile pour les communautés marginalisées dépendantes des forêts.

Qu'est-ce que l'outil "Appel à l'éthique" ?

Les besoins, les capacités ou les aspirations de l'homme sont le sujet d'un grand nombre de systèmes de classification (tels que la subsistance matérielle, la sécurité, les relations sociales, le travail créatif, l'appréciation esthétique, l'identité culturelle ; voir Maslow, 1943 ; Alkire, 2001 ; Macqueen, 2004, 2005). Les forêts contribuent aux aspirations d'un grand nombre de groupes différents. Mais les forêts ne peuvent peut-être pas satisfaire toutes les aspirations de chaque groupe en même temps. Ainsi par exemple, il est peut-être impossible que le désir de bois qui anime une exploitation forestière cohabite avec les souhaits de la communauté locale qui aspire à des terrains de chasse protégés ou à une forêt sacrée paisible. Pour éviter de voir naître des conflits associés à des ressources forestières qui ne cessent de s'amenuiser, nous devons nous mettre d'accord sur des aspirations partagées ou sur des *valeurs* qui régissent notre manière d'utiliser ces ressources. Les valeurs – la manière dont nous *devrions* utiliser les forêts – relèvent de l'éthique et de la législation forestière. Un ensemble partagé de valeurs et de droits forestiers (une éthique forestière) est indispensable pour régir comment nous utilisons les forêts – le plus souvent appuyé par un ensemble de lois forestières exécutoires. Tous les gens ne seront pas toujours d'accord sur le poids qui devrait être accordé à chaque type d'aspiration ou de valeur au moment de décider ce que nous devrions faire de nos forêts. Mais il est légitime de faire appel lorsque les décideurs omettent tout un groupe de personnes ou toute une catégorie d'aspirations au moment de prendre des décisions qui affectent le secteur forestier.

Différentes approches en matière d'évaluations rurales participatives sont désormais reconnues dans les travaux de développement. Elles se penchent sur l'utilisation qui est faite des ressources et sur les actifs et elles examinent ce que veulent les communautés ou ce qui les menace. Cet outil recoupe bon nombre de ces approches mais il est différent de par l'accent qu'il accorde aux valeurs, à l'éthique et à la législation. Il tente d'ériger deux passerelles conceptuelles. Le premier est un pont entre ce qui importe aux populations (les valeurs) et la façon dont elles estiment que la forêt devrait être traitée (l'éthique). Le second est un pont entre la façon dont la forêt devrait être traitée (l'éthique) et les accords écrits à cet effet (la législation). Mais tout d'abord, une admission en toute franchise : toutes les étapes décrites dans cet outil sont basées sur une expérience pratique mais l'ensemble des étapes abordées ici n'a jamais été mis à l'épreuve comme un tout cohérent. Par conséquent, n'hésitez pas à vous servir de ce qui vous semble utile et à laisser de côté ce qui vous paraît superflu. Si vous avez la chance d'essayer cet outil dans son ensemble, merci de nous envoyer vos réactions et commentaires.

Pourquoi un "appel à l'éthique" pourrait-il s'avérer nécessaire pour les peuples marginalisés dépendants des forêts ?

Il survient bien souvent des conséquences épouvantables lorsque l'éthique du matérialisme moderne se heurte à l'éthique des communautés forestières locales et/ou autochtones. (Si vous n'êtes pas convaincu, consultez, entre autres : Bodley, 1993 ; Colchester, 1993 ; Filer et Sekhran 1998 ; WRM/FM 1998 ; Glastra 1999 ; Indigenous People's Caucus, 1999 ; GFW/WRI 2000a ; 2000b ; Fern, 2001 ; Macqueen, 2001 ; EIA, 2001, 2003 ; Forest Watch Indonesia 2002 ; Schroeder-Wildberg et Carius, 2003). Si certains des abus les plus flagrants sont probablement illicites, dans bon nombre de cas, les résultats sont tout à fait légaux. Des groupes de pression puissants ayant maintes relations contribuent bien souvent à la définition de la législation nationale pour servir leurs propres intérêts. Les gens qui n'ont pas accès aux coulisses du pouvoir ont besoin d'outils par le biais desquels ils peuvent s'organiser et pointer du doigt l'injustice. Un récent rapport sur l'interaction de la communauté oromo avec des programmes occidentaux de développement peut servir à illustrer ces propos. Il est rare qu'une aide se présente à moins que les communautés elles-mêmes ne s'organisent (Kelbessa, 2005).

Une solution pour mieux faire entendre les voix des communautés marginalisées consisterait à souligner la relativité des valeurs. En d'autres termes, nous pourrions juger sage de traiter les valeurs des peuples marginalisés comme étant uniques ou spéciales et incomparables à celles de ceux qui les marginalisent. Or, cette approche est contre-productive. Dower (2005) soutient qu'il y a quatre raisons pour lesquelles le relativisme n'apporte rien de constructif :

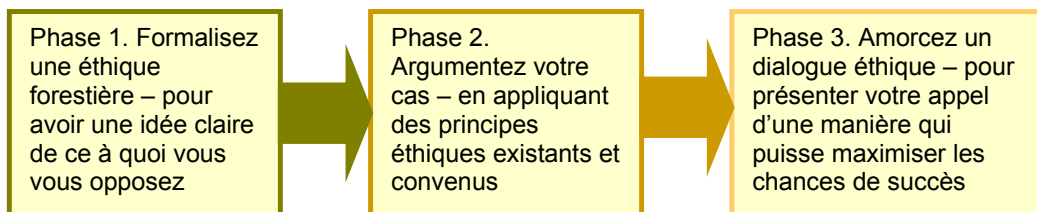
- Nous ne pouvons pas partager une éthique qui est *propre* à un groupe, ni la communiquer de façon cohérente à des personnes de l'extérieur (même si elles sont bien disposées à notre égard) car les personnes de l'extérieur appartiennent à d'autres groupes moraux qui sont régis par une éthique totalement différente qui ne peut être partagée.
- Nous ne pouvons pas nous prévaloir du statut universel de l'être humain – nous ne pouvons rien dire sur les êtres humains en général en termes de valeurs et de normes.
- Aucune base de responsabilité internationale n'est disponible puisqu'il n'existe pas de communauté morale mondiale au sein de laquelle une responsabilité soit susceptible d'exister.
- Nous ne pouvons pas plaider en faveur de la tolérance générale car, ce faisant, nous serions obligés d'abandonner le relativisme et de prétendre que la tolérance est universelle.

Une manière plus productive d'aller de l'avant est d'arguer qu'il existe certes des valeurs mondiales fondées sur la solidarité humaine, même si nous devons les refondre quelque peu pour mieux répondre au sort des groupes marginalisés (voir Dower, 2005). C'est sur la base de cette approche que nous avons élaboré l'outil d'Appel à l'éthique. Diverses preuves émanant d'un grand nombre de campagnes suggèrent que ces types d'appels peuvent :

- Forger des alliances qui soutiennent les communautés marginalisées.
- Sensibiliser l'opinion publique à l'existence des groupes marginalisés de façon à ce que les intérêts puissants soient moins tentés de tirer parti de la situation.

- Exposer la situation des groupes marginalisés d'une manière qui ne puisse pas être facilement écartée.
- Révéler à ceux qui marginalisent la position des groupes marginalisés – dans l'espoir que, par le jeu de la solidarité humaine, les premiers réviseront leur position.
- Soumettre la position de ceux qui marginalisent et des groupes marginalisés à un raisonnement objectif par des tiers en partant du principe qu'une position sera perçue comme étant objectivement raisonnable alors que ce ne sera pas le cas pour l'autre.
- Révéler les positions de ceux qui marginalisent à des tierces parties ayant le pouvoir de faire appliquer des mesures de redressement.

Nous pouvons nous servir d'un cadre élémentaire pour parvenir à de tels résultats. Cela implique trois phases principales contenant chacune quatre étapes – en rappelant toutefois que vous n'êtes nullement obligé de suivre cette recette !



Il existe douze grandes étapes impliquées dans la formulation d'un "appel à l'éthique" et nous les regroupons sous trois phases principales :

Phase 1. Formalisez une éthique forestière

Cette phase s'attache entièrement à consolider votre groupe et à veiller à ce que vous soyez tous sur la même longueur d'onde. En formalisant une "éthique forestière" élémentaire, vous tentez de clarifier quels droits (par ex. les droits de propriété, d'accès et d'usufruit) et quelles valeurs (comportement acceptable ou inacceptable) devraient gouverner ce qui se passe à l'intérieur et aux alentours de la forêt. Si la décision appartenait à votre groupe – quelles règles locales ou quel arrêté communal mettriez-vous en place pour veiller à ce que l'utilisation de la forêt soit conforme à vos désirs ? Il est parfois utile de commencer par une discussion très générale sur les espoirs et les craintes avant de se pencher plus spécifiquement sur les forêts. Par conséquent, nous suggérons la démarche suivante :

Etape 1. Analysez vos aspirations. Commencez par une discussion et mettez-vous d'accord sur ce qui vous importe. Demandez-vous quelles sont les aspirations qui importent à votre groupe.

Etape 2. Analysez les causes sous-jacentes. Discutez entre vous quelle est la source de ces valeurs. Demandez-vous si vos aspirations sont fondées sur des besoins humains, des valeurs intrinsèques d'une autre vie / d'autres objets, ou une volonté divine.

Etape 3. Décrivez la contribution de la forêt. Essayez d'associer certaines de ces valeurs à la forêt ou aux ressources arboricoles. Demandez-vous en quoi les forêts peuvent vous aider à satisfaire vos aspirations.

Etape 4. Définissez des pratiques acceptables. Terminez la discussion par un débat sur les règles qui seraient nécessaires pour veiller à ce que les forêts continuent de contribuer à vos valeurs. Demandez-vous ce qu'impliqueraient des pratiques forestières acceptables.

Phase 2. Argumentez votre cas

Cette seconde phase porte sur la préparation de votre appel – en veillant à ce que votre argumentation soit en béton et votre soutien robuste. Il est plus facile de plaider une cause si vous savez que les gens à l'origine de vos problèmes violent déjà certains principes éthiques reconnus. Les autorités nationales et locales reconnaissent bon nombre de "hard laws" (dispositions ayant force de loi) et de "soft laws" (dispositions n'ayant pas force de loi) et vous pouvez introduire certains de ces articles dans votre argumentation pour renforcer votre position. Ne pensez pas uniquement à vos adversaires – il est tout aussi important de recruter des partisans – de surcroît, il est fréquent qu'un avis juridique donne du poids à votre appel à l'éthique.

Etape 5. Clarifiez le problème. Ayez une discussion franche et ouverte et soyez aussi spécifique que possible sur ce qui vous gêne. Demandez-vous ce qui menace les aspirations de votre groupe.

Etape 6. Demandez l'avis d'un conseil juridique. Prenez contact avec quelqu'un qui puisse déterminer ce qui a été convenu dans la législation internationale, nationale ou locale – certaines dispositions pourront renforcer votre cause. Demandez-vous en quoi les conventions internationales, la législation nationale et les traditions locales pourraient plaider en votre faveur.

Etape 7. Ciblez votre audience. Discutez entre vous des parties que vous voulez confronter sans oublier la question très importante de savoir qui vous voulez à vos côtés. Demandez-vous qui doit être là et qui contribuerait à votre cause par sa seule présence.

Etape 8. Faites pression en faveur du changement. Évitez la confrontation à froid – réfléchissez à des moyens qui vous permettraient de prendre un peu d'avance – mais sans pour autant vous mettre vos adversaires à dos avant même d'avoir noué un dialogue. Demandez-vous comment vous pourriez communiquer vos préoccupations à des gens qui pourraient exercer des pressions anticipées.

Phase 3. Entamez un dialogue éthique

La troisième phase de l'élaboration d'un appel à l'éthique consiste à entamer un processus de dialogue éthique. Il peut s'agir d'un événement isolé mais il est plus probable qu'il s'agisse d'un processus laborieux de discussion nécessitant plusieurs réunions et la participation de différentes personnes.

Etape 9. Menez l'appel selon vos propres conditions. Fixez un lieu de réunion qui vous convient et veillez à ce que toutes les réunions soient soumises à vos règles. Demandez-vous quelles doivent être les règles de toute réunion, par exemple : tout le monde peut exprimer une opinion – tout le monde écoute – la raison guide la discussion – au besoin, il y aura de nouvelles opportunités de débat, etc.

Etape 10. Introduisez des “formats éthiques”. Lorsque vous vous rencontrez pour tenter de résoudre vos problèmes, envisagez des moyens de nouer un dialogue constructif au lieu de vous contenter d'exposer des griefs. Demandez-vous comment vous pourriez encourager les participants à se mettre à la place de leurs interlocuteurs et comment vous pourriez encourager des concessions mutuelles.

Etape 11. Jetez-vous à l'eau ! Prenez des dispositions et invitez les personnes dont vous souhaitez la présence. Exposez les pratiques incriminées, les aspirations légitimes qu'elles négligent et les raisons qui font que cela est inacceptable. Laissez le temps de répondre au camp adverse. Ralliez d'autres partisans et d'autres décideurs à votre cause.

Etape 12. Apprenez de votre expérience. Discutez du déroulement de la première rencontre – Est-il utile de continuer ou faut-il adopter des tactiques de plaidoyer différentes ? N'oubliez pas qu'à terme il est tout aussi important de sensibiliser l'opinion à l'importance de vos valeurs que de réaliser des bénéfices à court terme. Enregistrez les réactions et les résultats de vos actions.

Nous vous offrons un complément d'informations sur chacune des étapes dans les sections qui suivent.

Etape 1. Analysez vos aspirations

La question de l'éthique se présente car différentes personnes ont des *aspirations* différentes. Un individu qui n'a pas d'aspiration n'a pas besoin de définir ou de défendre son éthique (ses droits et ses valeurs). Lorsque les différentes aspirations de plusieurs individus entrent en contact, il est important de savoir comment chaque personne devrait se comporter. C'est la raison pour laquelle la société développe une série de droits et de valeurs convenus – un code d'éthique pour gouverner les comportements – et inscrit certains principes dans des lois. Si nous ne parvenons pas à exprimer ou à faire appliquer ces codes d'éthique et ces lois, certains groupes peuvent traiter fort mal d'autres groupes en toute impunité. Une première étape pour remédier à cette situation consiste à reporter notre attention sur les droits et valeurs convenus – sur l'éthique. Si possible, il est utile que les groupes marginalisés expliquent en quoi des actions déraisonnables de la part de gens de l'extérieur viennent perturber leurs aspirations. Par conséquent, notre première étape consiste à discuter des aspirations d'un groupe.

Sachant qu'il existe de nombreux types différents d'aspirations humaines, l'éthique est d'une nature très disparate. En d'autres termes, les particuliers ou les groupes mesurent un grand nombre d'aspects différents d'une décision par rapport à un grand nombre de types d'aspiration différents avant de décider ce qui constitue un comportement approprié.

La fermeté des différentes facettes de votre éthique variera en fonction de la ferveur de l'aspiration concernée. Ceci tient au fait que certaines interactions importent peu alors que d'autres importent beaucoup ! Par exemple, une compagnie forestière menace votre désir de continuer à vivre car vous vous opposez à l'abattage des arbres sur vos terres – vous aurez sans doute un avis très arrêté sur la question. Mais si votre ami porte légèrement atteinte à votre souhait d'apprécier la beauté de la forêt en la défrichant à des fins agricoles, vous vous y opposerez sans doute de façon moins virulente.

Comme noté plus haut, des recherches considérables ont été entreprises sur les catégories de besoins, de capacités et d'aspirations de l'homme. Pour commencer la discussion sur les différentes aspirations de votre groupe, vous souhaitez peut-être regrouper vos aspirations selon une classification parlante. Ainsi par exemple, vous discuterez peut-être vos aspirations en termes de :

- survie matérielle (vivres, abri, énergie, médicaments et autres biens matériels)
- sécurité (autodétermination, non-violence et durabilité à long terme)
- relations (à la fois personnelles, professionnelles et spirituelles)
- travail créatif (satisfaction personnelle et contribution à la société)
- appréciation de la beauté (des personnes, des paysages, des idées, etc.)
- sentiment précis d'identité (motivation, culture et foi)

Un bon point de départ consiste à dresser une liste des ces grands groupes d'aspirations. Il est bon de souligner que les choses auxquelles vous pouvez aspirer à titre individuel peuvent être très différentes des choses auxquelles vous aspirez comme groupe. Limitez la première discussion aux aspirations collectives ou de groupe. Ainsi par exemple, lorsque vous demandez : "A quoi aspirons-nous en termes de survie matérielle ?", il est plus utile de répondre pour le groupe "Accès adéquat aux terres agricoles et soins de santé satisfaisants" que de répondre en tant qu'individu "Je veux une plus grosse part de déjeuner".

Le Tableau 1 (tiré de Macqueen, 2004) illustre certaines des différences qui peuvent se présenter si nous choisissons d'aborder nos aspirations collectives plutôt que nos aspirations individuelles :

Tableau 1. Distinction entre les approches individualistes et collectivistes

Approche individualiste		Approche collectiviste	
Accent principal	Règle fondamentale pratique	Accent principal	Règle fondamentale pratique
Possession	N'investir que si cela doit rapporter quelque chose	Communauté	Investir pour renforcer la communauté/le groupe
Isolement	Exclure les intérêts non alignés	Cohabitation	Garantir que la diversité soit représentée équitablement
Concurrence	Si possible, exercer un pouvoir personnel	Coopération	Se plier aux décisions démocratiques
Intérêt personnel	Insister sur un veto personnel	Intérêt collectif	Inclure toutes les contributions positives
Scepticisme	Demander une participation à toutes les étapes	Confiance en autrui	Déléguer à des sous-groupes
Urgence	Maximiser les gains personnels pendant la durée de vie	Progression graduelle	Consolider les progrès à long terme

Etape 2. Analysez les causes sous-jacentes

Nos aspirations sont généralement basées sur nos valeurs primaires – ce que les philosophes appellent les "valeurs intrinsèques" – ou les choses qui ont une valeur en elles-mêmes et de par elles-mêmes. Une deuxième étape dans l'élaboration d'un appel à l'éthique consiste à analyser ce que sont ces valeurs intrinsèques ou primaires pour notre groupe. Tout le monde n'est pas d'accord sur la notion de valeur. Certains pensent que seuls les êtres humains ont une valeur intrinsèque. Par conséquent, notre éthique se bornerait à

l'évaluation de l'équilibre existant et prévisible entre le bon et le mauvais pour les êtres humains.

Mais le simple fait que les humains attribuent une valeur (être intelligent) ne veut pas dire que nous sommes seuls à avoir une valeur intrinsèque. Il est tout à fait possible que d'autres choses méritent une considération morale (Goodpaster, 1978). Ainsi par exemple, nombre de gens estiment que d'autres animaux ou d'autres plantes ou même des ruisseaux et des roches sont intrinsèquement précieux. D'autres encore pensent que Dieu ou des esprits attribuent une valeur aux choses – et que les êtres humains en sont simplement les gardiens. Ce point est tout à fait valide si les valeurs qui soutiennent votre aspiration n'ont pas grand-chose à voir avec les humains et ont beaucoup à voir avec d'autres sources de valeur. Les croyances spirituelles ou en d'autres organismes vivants (par ex. des esprits, des pandas ou des acajous) influencent de façon notable le comportement de beaucoup de gens.

Il est important d'avoir une idée claire de nos valeurs sous-jacentes car d'autres personnes ne partageront pas nécessairement nos jugements de base. Il est donc toujours utile de chercher à savoir si vous ne parvenez pas à vous entendre parce que vous ne comprenez pas votre position mutuelle ou parce qu'il existe des différences fondamentales dans vos valeurs respectives.

Etape 3. Décrivez la contribution de la forêt

Les forêts contribuent à un grand nombre d'aspirations humaines différentes. Elles occupent également de vastes superficies sur de longues périodes, ce qui multiplie les possibilités de conflits entre les différentes aspirations. Il n'est donc pas surprenant que nous ayons besoin de faire appel à l'éthique forestière pour régir l'usage des forêts. Nous définissons l'éthique forestière comme un sous-ensemble de droits liés aux forêts (par ex. les droits aux produits et services forestiers) et de valeurs liées aux forêts (par ex. la notion répandue que l'aménagement forestier durable est "bon" à certains égards). L'éthique forestière n'a rien de monochrome. Il existe un très large éventail possible d'éthiques forestières, allant de "maximiser les bénéfices financiers générés par le bois d'oeuvre" à "conserver la valeur spirituelle des arbres".

A ce stade, vous devriez avoir une bonne appréciation de ce à quoi aspire votre groupe et les valeurs sous-jacentes de ses aspirations. La prochaine étape consiste à établir un lien avec les ressources forestières. Pour y parvenir, il suffit de réfléchir à ce que vous pensez que les forêts apportent aux aspirations de votre groupe. Ne vous inquiétez pas si jamais la réponse à certaines des catégories proposées est un "rien" retentissant !

Ci-dessous figure un exemple de tableau qui vous permettrait de dresser la liste des contributions de la forêt à vos aspirations (Tableau 2). Bien entendu, vous souhaiterez peut-être être plus spécifique quant à la nature exacte de la contribution des forêts à vos aspirations. Par exemple, au Vietnam, un conifère en voie de disparition, le "Taiwania", que les Hmong appellent "Cha Cau"¹, dispose d'un certain nombre de propriétés qui font qu'il est communément utilisé pour les bardeaux de toit et la construction de maisons (O'Reilly, 2005). Ceux qui appartiennent à la minorité ethnique Hmong jouissent de liens très forts avec cet arbre, non seulement à des fins utilitaires mais aussi par tradition culturelle. Ils vénèrent les grands arbres qui se trouvent dans l'un des villages comme le "Père". De sorte que, pour cette communauté, le Cha Cau est jugé contribuer à leurs moyens de subsistance (par ex. pour la construction d'abri), mais aussi à l'identité culturelle des Hmong.

¹ Le *Taiwania* est appelé Bách tán Đài Loan (en vietnamien), Taiwan shan (en chinois), Chaz Kauz (Cha Cau) (H'mong) ; il s'agit du *Taiwania flousiana* Gaussen dans la classification de Linné.

Tableau 2. La contribution des forêts à nos aspirations

A quoi aspirons nous ?	En quoi les forêts contribuent-elles à nos aspirations ?
1. Sentiment d'identité	La garde de la forêt contribue à notre identité, notre diversité culturelle et notre spiritualité
2. Appréciation de la beauté	Les paysages forestiers stimulent notre intellect et nourrissent notre appréciation esthétique
3. Travail créatif	La gestion de la forêt offre différentes opportunités de projets créatifs
4. Relations	Les interactions forestières et les revendications conflictuelles forgent un cadre de justice sociale et environnementale
5. Sécurité	Les écosystèmes forestiers garantissent la stabilité de l'environnement par le biais d'ajustements à la diversité biologique
6. Subsistance matérielle	Les produits et services forestiers assurent la survie d'organismes vivants interdépendants

Etape 4. Définissez des pratiques acceptables

Une fois que vous savez clairement de quelles façons les forêts contribuent à vos principales aspirations, il est possible de discuter des règles et de la stratégie qui pourront s'avérer nécessaires pour gouverner ces forêts. Il se peut que ces règles ou cette stratégie existent déjà officiellement (par exemple dans la législation forestière nationale) – mais à ce stade, ne vous souciez pas trop de ce que les autorités forestières ont à dire sur la question. Concentrez-vous plutôt sur ce que vous aimeriez voir arriver dans la pratique et sur les moyens pour faire en sorte que cela se produise.

Revenons à notre exemple vietnamien – la communauté Hmong. La population locale ressent une profonde affinité envers le Cha Cau. Mais leur pratique qui consiste à essarter les terres pour créer des pâturages près du site où se trouvent les arbres restants contribue à détruire les arbres (pour en savoir plus, voir O'Reilly, 2005). En outre, le brûlage répété réduit la qualité des herbages. Ceci donne lieu à une invasion par des plantes adventives comme l'*Imperata cylindrica* et par les fougères. Les villages les plus proches du site des *Taiwania* sont éloignés du bureau communal (6 heures de marche sur un sentier équestre). Malgré le caractère menacé du Cha Cau, ces communautés n'ont encore reçu aucun soutien notable de la part de projets financés par le gouvernement ou par des donateurs. Donc, d'un côté, les Hmong souhaiteront peut-être une règle qui réduise l'essartage près des arbres – pour permettre leur régénération. D'un autre côté, ils souhaiteront peut-être aussi un certain soutien de la part du gouvernement pour leurs initiatives de conservation.

Il se trouve qu'une proposition est actuellement en cours d'élaboration avec les collectivités pertinentes et les communautés locales en vue de développer une zone protégée de 500 ha pour faire des Cha Cau restants des arbres semenciers. La Chine plante de plus en plus cette essence d'arbre en guise de bois commercial prisé pour son parfum et l'absence de noeuds (il sert à la confection de cercueils et à la construction). Une réserve de semenciers au Vietnam conférerait une source de revenu à la communauté locale et encouragerait la conservation. Par conséquent les règles pour un contrôle de l'essartage local et la valeur ajoutée de la vente de semences s'associent pour créer une stratégie utile d'exploitation de la forêt.

Etape 5. Clarifiez le problème

Il serait très étonnant que tout ce qui se passe dans votre forêt tombe entièrement sous votre contrôle. Plus fréquemment, les aspirations de tiers empièteront sur les vôtres. Des gens ayant des intérêts dans l'exploitation commerciale du bois, des aspirations liées au secteur minier ou à d'autres industries extractives, des propositions de projets de développement de type touristique ou autre, chercheront à contrôler ce qui se passe dans la forêt dont vous dépendez. Dans certains cas, ceci pourra donner lieu à des problèmes assez graves, des conflits, voire même des luttes armées.

L'étape suivante de cet outil se penche sur ces intérêts conflictuels. Quel est le problème ou quelles sont les problèmes du point de vue des membres de votre groupe ? N'oubliez pas que différents membres peuvent avoir des optiques très différentes sur la nature du problème. Cela mérite de prendre le temps d'examiner le problème sous tous ses angles et de le décomposer en ses différents facteurs.

La nature du problème sera différente dans chaque cas. Ainsi par exemple, en Ethiopie, les Oromo croient en l'existence d'un être suprême *Waaqa* inséparablement lié à *Lafa*, la terre, et au monde naturel. Les Oromo de Borena vénèrent *Waaqa* sous les arbres *korma korbessa*. Donc, pour les Oromo, la terre ne se résume pas à une propriété exploitée par les humains. Elle a une valeur intrinsèque à leurs yeux. Il est absolument essentiel d'en prendre soin pour garantir une terre riche à l'avenir mais aussi à des fins cosmiques (Kelbessa, 2005). Or, à compter de 1964, la plantation de thé Gumaro Tea expulsa des centaines de petits paysans Oromo de leurs foyers traditionnels dans la région de Gumaro Abo. Par la suite, la plantation fut nationalisée et agrandie par le gouvernement militaire. Le lien des Oromo avec la terre et les ressources naturelles se trouva brisé (pour en savoir plus, voir Kelbessa, 2005). Si une compensation financière aurait peut-être eu un certain impact sur les valeurs liées à la survie matérielle, elle n'aurait pu dédommager la communauté pour la perte des valeurs ayant trait à leur identité culturelle qui établit un lien entre la population et la terre. La clarification des raisons pour lesquelles de telles interactions entre le secteur privé et les communautés sont si problématiques pourrait contribuer à la recherche de solutions, tout au moins à l'avenir.

Prenons un autre exemple. Il y a déjà longtemps que les paysans locaux en Ethiopie se servent de l'*endod* ou savonnier comme shampoing et comme détergent et pour tuer les escargots. Toutefois, au lieu de rémunérer les paysans locaux pour leur savoir, des variétés de la plante sont actuellement brevetées par l'Université de Toledo (Kelbessa, 2005). Les résidents locaux estiment qu'il est injuste qu'une université opulente s'enrichisse alors que les paysans locaux restent pauvres et cette injustice est jugée comme un problème majeur.

Etape 6. Demandez l'avis d'un conseil juridique

Les deux exemples ci-dessus illustrent la complexité et la variété des problèmes qui confrontent les communautés marginalisées dépendantes des forêts. Il se peut que des activités nuisibles par des personnes de l'extérieur violent la loi. Mais comme le montre le premier exemple de l'Ethiopie, c'est parfois le gouvernement lui-même (en l'espèce, le régime militaire) qui est à l'origine du problème. Une première démarche évidente serait de vérifier si ce qui arrive est ou n'est pas légal aux yeux de la législation locale ou nationale. A cette fin, vous aurez peut-être besoin de l'aide d'un groupe qui connaît les dispositions de la loi.

Là où il existe une injustice flagrante commise par ceux qui promulguent la législation locale ou nationale, il convient de porter le dossier devant un organe international qui régit l'environnement, les droits de l'homme ou le comportement économique. Pour obtenir une liste préliminaire de ce type de législation, veuillez consulter Lesniewska (2005).

Afin de comprendre comment vous pourriez tirer parti de la législation internationale, il vous faudra sans doute une fois de plus obtenir un avis juridique ! Mais bien des choses peuvent être accomplies sans en venir là. Il est fort probable que vous ne soyez pas tout seul à être confronté à un problème éthique donné. Beaucoup de gens ont vu leurs aspirations réprimées dans le passé et un débat mondial a été amorcé afin de définir des principes éthiques qui pourraient être convenus à l'échelle internationale (même si à ce jour nous n'en sommes pas encore là).

Un point de départ utile serait de réfléchir au principe éthique qui est violé par le problème auquel vous êtes confronté. La Charte de la Terre est sans doute la déclaration la plus communément reconnue en matière d'éthique mondiale (Dower, 2005) – récemment adoptée par l'UNESCO et approuvée par l'UICN comme fil directeur de ses politiques. Le tableau 3 ci-dessous dresse la liste de ses 16 principes éthiques reconnus (repris dans leur intégralité à l'Annexe 1).

Tableau 3. Principes éthiques mondiaux largement reconnus

Intitulés et principes de la Charte de la terre
I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTE DE LA VIE
<i>1. Respecter la Terre et toute forme de vie.</i>
<i>2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.</i>
<i>3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.</i>
<i>4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.</i>
II. INTEGRITE ECOLOGIQUE
<i>5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.</i>
<i>6. Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.</i>
<i>7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.</i>
<i>8. Faire progresser l'étude de l'écologie durable et promouvoir le libre échange et l'application élargie des connaissances acquises.</i>
III. JUSTICE SOCIALE ET ECONOMIQUE
<i>9. Eradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.</i>
<i>10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.</i>
<i>11. Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.</i>
<i>12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.</i>
IV. DEMOCRATIE, NON-VIOLENCE ET PAIX
<i>13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et justiciabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.</i>
<i>14. Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.</i>
<i>15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.</i>
<i>16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.</i>

Une fois que vous avez identifié un ou deux principes fondamentaux ayant été violés – l'étape suivante consiste à identifier les corps de lois internationales qui fournissent des dispositions juridiques contraignantes ou non pour défendre ces principes éthiques. Les travaux de Lesniewska (2005) présentent une série de tableaux (repris à l'Annexe 2) basés sur les principes éthiques fondamentaux, tels que le besoin d'intégrité écologique, la justice

sociale et économique et la démocratie, la non-violence et la paix. A l'intérieur de chaque tableau, les rangées dressent une liste d'accords internationaux sur l'environnement, les droits de l'homme ou l'économie. Les colonnes sont des principes secondaires. Ainsi par exemple, si les paysans déplacés Oromo souhaitaient promouvoir la justice sociale et économique par le biais de la législation sur l'environnement, l'une des colonnes pourrait être le principe 12 de la Charte de la terre "Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination..." – voir l'exemple au Tableau 4. Dans la colonne de droite figure une liste des articles qui appuient ce principe éthique particulier.

Tableau 4. Justice sociale et économique – Instruments juridiquement contraignants relatifs à l'environnement

Instruments juridiques	Date	Réserves admises O/N	Principe 12 de la Charte de la terre – Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination...
Convention sur la diversité biologique (CBD)	1992	N	Article 8 (j) Article 10 (c)
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	1992	N	
Protocole de Kyoto		N	
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	1992	N	Article 10.2 Article 17.1(c) Article 18.1(b)
Convention sur les espèces migratrices	1979	O	Article III.5(c)
Convention d'Aarhus	1998	O	Articles 6-8

Il vous faudra bien évidemment de l'aide pour consulter minutieusement ce à quoi réfère chacun des articles de ces instruments juridiques. Lesniewska (2005) fournit des adresses de site Web pour chacun d'eux. Il vaut la peine de souligner que seuls certains pays du monde auront signé chacun des accords. En outre, il est possible que certains pays aient choisi de ne pas adhérer à certains aspects de l'accord en invoquant une clause de sortie ou une "réserve". Le Tableau 4 et l'Annexe 2 dressent la liste des accords qui admettent les clauses de sortie.

Après avoir débroussaillé le contexte juridique, vous découvrirez peut-être que vous avez l'opinion internationale pour vous. Même si certains des accords n'ont pas force de loi pour les parties qui y souscrivent, ils peuvent tout de même être invoqués pour donner crédibilité à votre cause – notamment si vous obtenez le soutien de groupes de plaidoyer à la page !

Etape 7. Ciblez votre audience

Les particuliers ou les groupes qui sont à l'origine des problèmes auxquels vous êtes confrontés sont sans doute faciles à identifier. Il serait tentant d'essayer tout de suite d'entamer un dialogue avec eux. Mais avant cela, il vaut la peine de vous demander qui vous souhaiteriez avoir dans votre camp. Dans les paragraphes précédents, nous avons signalé qu'il est utile d'obtenir un conseil juridique (peut-être obtenu auprès d'une ONG locale) et une forme quelconque de groupe de plaidoyer à vos côtés (par ex. les médias locaux). Il y a peut-être d'autres gens que vous souhaiteriez voir figurer autour de la table de négociation. Par exemple, il serait utile que vous puissiez inclure des gens susceptibles d'avoir une autorité sur les personnes qui sont à l'origine de vos ennuis. Parmi ces gens figureront peut-

être des agences gouvernementales chargées de réglementer leurs activités, des groupes d'investisseurs qui financent leurs activités ou encore des groupes de la société civile chargés de surveiller leurs activités. L'inclusion de groupes supplémentaires, même s'il s'agit d'observateurs neutres, fait que la position des groupes marginalisés a plus de chance d'être entendue et de provoquer une réaction de la part des puissants. Comme le remarque Dower (2005), ceci tient en partie au fait que la présence de tiers peut embarrasser une société et l'inciter à "faire amende honorable" ; bien souvent il se peut que ces autres participants partagent la position du groupe marginalisé et renforcent leur cause, par leur présence si non par leur participation active.

Ne perdez pas de vue qu'il existe une foule d'options possibles pour faire avancer un appel basé sur le dialogue (Dower, 2005). Par exemple :

- Nouveau dialogue au sein du groupe marginalisé pour clarifier sa position
- Dialogue entre les groupes marginalisés de différents secteurs pour promouvoir une solidarité entre eux car l'union fait la force
- Dialogue entre les groupes marginalisés et leurs alliés – notamment si c'est par ces alliés que le plus de progrès possible peut être accompli
- Dialogue entre les alliés autour du cas du groupe marginalisé – dans les situations où il est difficile pour les marginalisés d'être présents
- Dialogue entre le groupe marginalisé et/ou ses alliés et le groupe à l'origine du problème
- Dialogue entre le groupe marginalisé et/ou ses alliés et ceux qui exercent une autorité quelconque sur le groupe à l'origine du problème

Il peut s'avérer utile de considérer votre appel comme un processus et non comme une activité isolée. Au sein de ce processus, un certain nombre des options décrites ci-dessus pourront devenir pertinentes.

Etape 8. Faites pression en faveur du changement

Prendre les gens au dépourvu peut se traduire par un rejet instantané ou par une foule d'autres résultats décevants. La bonne pratique pour tout processus de dialogue est de donner aux participants le temps de se préparer. Certes cela peut armer le groupe à l'origine de votre problème en lui donnant l'opportunité de composer une réponse mais cela aura l'avantage d'inspirer confiance. En outre, cela permettra à vos alliés et aux autorités supérieures de prendre note de votre message. Ce que vous recherchez dans le processus de dialogue sont des groupes bien informés qui ont eu le temps de réfléchir à votre dossier et de préparer le leur – sans les contrarier au point de déboucher sur un conflit ouvert !

Les opportunités de dialogue éthique peuvent ne pas se manifester d'elles mêmes – il se peut que vous soyez obligé de les créer. Dans certains cas, une société incriminée pourra vous inviter à venir discuter vos doléances ou se montrera réceptive à votre demande de consultations. Mais si vous n'avez pas la chance d'obtenir une telle "main tendue", il pourra s'avérer nécessaire de fabriquer une occasion de toute pièce. Il existe différentes façons de forcer un groupe au dialogue. Cette pression peut provenir d'une action en masse, d'une manifestation ou de la mobilisation de ONG ou d'autres agents au sein du gouvernement, du monde des affaires ou des banques, de sorte que les sociétés éprouvent un besoin de parler qu'elles ne ressentaient pas jusqu'alors (Dower, 2005). Il est important de reconnaître qu'il

existe toute une variété de façons de faire progresser les intérêts des groupes marginalisés et toutes ne sont pas tenues d'être aussi mesurées qu'un appel à l'éthique !

Un outil utile pour faire pression en faveur du changement est d'avoir recours aux médias locaux. Il est rare que les puissants soient blindés contre la critique de l'opinion. En forgeant des alliances avec les stations de radio et les groupes de presse de la localité, vous pouvez déployer une stratégie avisée. Ainsi par exemple, au Mozambique, des pièces radiodiffusées se sont avérées de puissants moyens de communiquer aux communautés locales leurs droits aux terres aux termes de la nouvelle législation foncière.

Etape 9. Menez l'appel selon vos propres conditions

Une fois que votre dossier est prêt, réfléchissez au processus de dialogue qui va en découler. Le choix d'un lieu de rencontre est un point de départ comme un autre. S'il est trop éloigné, vous risquez de diminuer les chances de participation des gens auxquels vous tenez. Trop proche du centre de vos adversaires et vous aurez peut-être du mal à obtenir un résultat satisfaisant. Réfléchissez soigneusement au type de gens que vous voulez toucher, le temps dont ils disposent et leur "seuil de tolérance" une fois confrontés à des discussions douloureuses.

Une autre considération est le processus de dialogue lui-même. Pour commencer, il est important de comprendre ce qu'est le dialogue. Dower (2005) le définit ainsi :

*“Le **Dialogue...** est une forme de communication entre différents acteurs qui ont besoin d'arriver à un certain accord (le plus souvent sur la façon d'agir l'un par rapport à l'autre, ou sur les valeurs et les normes qui servent de base à cette interaction). Dans un dialogue, chaque partie est en mesure d'exprimer son point de vue librement et est tenue d'écouter ouvertement l'opinion des autres ... Un dialogue au sein duquel il existe une véritable liberté d'expression sans crainte ni intimidation, où il existe une volonté sincère d'écouter et, dans ces conditions, d'arriver à des décisions concertées, est déjà hautement "éthique" du point de vue des normes propres à son fonctionnement (bien que la plupart des dialogues n'atteignent pas cet idéal pour une raison ou une autre)”.*

Donc, au moment d'amorcer un processus de dialogue éthique, il est bon de réitérer dès le départ que l'on compte sur le respect de certaines règles et que ces règles ont besoin d'être approuvées à l'avance. Un minimum absolu pour une discussion fructueuse doit comprendre les éléments suivants (Dower, 2005) :

- “Toutes les parties sont libres d'exprimer leurs points de vue sans être intimidées
- Toutes les parties sont prêtes à écouter les autres parties
- La discussion de ces points de vue se base sur la présentation d'arguments rationnels ou est guidée par la raison (où le poids de la raison n'est aucunement lié au pouvoir économique ou de négociation de la personne ou de la partie qui les présente)
- L'intention de toutes les parties est d'aboutir à une décision par consensus qui reflète les intérêts des diverses parties”.

Il y a beaucoup d'autres règles que vous souhaitez peut-être imposer dans des circonstances particulières – par ex. l'ordre dans lequel les gens prendront la parole, la nature des discussions durant les sessions plénières ou de groupe, les modalités de compte

rendu, etc. Ces règles peuvent être particulièrement importantes si elles contribuent à démarrer le processus de dialogue. Ainsi par exemple, au Royaume-Uni, certaines réunions adoptent les "règles de Chatham House" qui interdisent tout enregistrement et n'autorisent aucune citation des propos prononcés durant la réunion. Cette règle contribue notamment à un échange de vue franc et ouvert sans risque de voir les propos rapportés dans les médias susceptibles de ruiner une réputation.

Etape 10. Introduisez des "formats éthiques"

Bien qu'un dialogue véritable soit en lui-même hautement "éthique" dans son mode de fonctionnement, certains dispositifs vous permettent de réduire le risque de voir des participants se retrancher derrière leur position de départ ou devenir enclins à la confrontation. Une option est de baptiser le processus comme un "dialogue éthique" et de vous servir de l'une des techniques de discussion possibles basées sur les principes d'éthique. Dans ce cas, vous pouvez avoir recours à trois tactiques principales. La première vise à rehausser le sentiment de solidarité entre les différents groupes. A cette fin, il est souvent utile de faire suite à une introduction plénière en demandant aux participants de se diviser en petits groupes pour accomplir une tâche désignée. Les principes et conseils à appliquer ici sont les suivants :

- Respect des personnes – Inviter les groupes à se présenter et à dire quelques mots positifs sur les membres d'un autre groupe. Il y a beaucoup de méthodes pratiques pour faciliter les sessions d'introduction et encourager les gens à participer (ou à se taire !) et à écouter durant un processus de dialogue (Pretty et al. 1995).
- Solidarité humaine – Inviter les membres à examiner en petits groupes comment les aspirations d'un autre groupe, et non les leurs, pourraient être satisfaites, donc considérer les objectifs des autres groupes comme légitimes et non plus comme un moyen d'arriver à leurs propres fins. Puis organiser une session de restitution préliminaire.

Une deuxième tactique consiste à utiliser des formes éthiques pour exposer des pratiques inacceptables :

- La règle d'or – Inviter les différents groupes à déterminer si tous les autres groupes pourraient faire ce qu'ils proposent de faire. Ou, inversement, s'ils aimeraient que cela soit fait à leur rencontre.
- Démocratie – Inviter les groupes à évaluer quel serait le résultat obtenu si chaque individu de la zone de conflit d'utilisation de la ressource avait une voix.

Une troisième tactique est d'inciter les gens à se démarquer de leur propre position et à explorer la possibilité d'une plus grande compassion dans le traitement des autres groupes :

- Réciprocité – Inviter les différents groupes à exprimer ce qu'ils seraient prêts à faire en contrepartie de la réalisation de quelque chose par l'autre groupe, à valeur égale – une telle approche peut élargir la discussion aux valeurs qui importent aux différents groupes et ainsi démarrer les négociations.
- Partenariat – Discuter si des groupes pourraient obtenir plus de résultats en formant un partenariat, par exemple une communauté pourrait être chargée de surveiller l'utilisation d'une ressource dans le périmètre d'une société en échange d'emplois dans la société, ou bien une société et une communauté pourraient monter ensemble une société en participation afin de développer un produit communautaire.

Etape 11. Jetez-vous à l'eau !

A ce stade du processus, votre appel à l'éthique est déjà bien avancé. Vous aurez d'ores et déjà cerné un ensemble d'aspirations, identifié le principal problème à résoudre et ses causes sous-jacentes. Vous aurez identifié les personnes que vous souhaitez voir participer à votre appel et la structure du processus de dialogue que vous souhaitez mettre en place. Avec un peu de chance, vous aurez des alliés qui pourront vous aider à exercer des pressions sur les puissants par le biais des médias ou de la législation. La dernière étape du processus consiste à passer de la théorie à la pratique – réunir les différentes parties et entamer avec elles un processus de dialogue éthique.

Etape 12. Apprenez de votre expérience

Un élément important de tout appel est de consigner soigneusement son déroulement et son impact ou les réactions qu'il a provoquées. En créant cette mémoire institutionnelle au sein de votre groupe, non seulement vous renforcerez votre groupe, mais encore vous aiderez les nouveaux membres à tirer des enseignements de vos succès et de vos échecs.

De préférence, rendez le processus de compte rendu aussi transparent et aussi largement accessible que possible. Si vous êtes confronté à une position intraitable de la part d'un adversaire, dressez un état rigoureux de leur réponse à chacune de vos tentatives de dialogue pour leur faire honte et les forcer à réagir. Ce rapport peut aussi être utile à vos alliés comme source d'arguments et pour citer un compte rendu écrit de la façon dont le processus de dialogue a été mené. Essayez de produire un compte rendu dans un format qui soit accessible à vos alliés. Par exemple, essayez d'accéder à l'Internet et au courrier électronique pour une plus large diffusion de vos résultats.

Dans la série des Outils moteurs de l'IIED, l'essence même des travaux a été d'enregistrer, selon un format simple et par étape, des approches ayant servi à lutter contre la marginalisation. On espérait qu'en échangeant des exemples d'initiatives différentes – celles qui ont marché comme celles qui ont échoué – on donnerait à d'autres groupes le courage d'essayer. Ce qui est écrit dans cet outil ne sert que dans la mesure où vous prendrez note de vos expériences en acceptant de les partager !

Références

- Alkire, S. (2002) Dimensions of human development. *World Development* 30 (2): 181-205.
- Bodley, J. (1993) Indigenous peoples and development. Pp 275-280 in: Rietbergen, S. (Ed.) *The Earthscan reader in tropical forestry*. Earthscan, Londres, UK.
- Colchester, M. (1993) Forest peoples and sustainability. pp 61-98 in Colchester M. et Lohmann, L. *The struggle for land and the fate of the forests*. Zed Books, Londres, UK.
- Dower, N. (2005) How currently marginalized voices might best use ethical dialogue to shape the local, national and international development agendas. IIED, Edimbourg, UK.
- EIA (2001) Timber trafficking. Illegal logging in Indonesia, South East Asia and international consumption of illegally sourced timber. Environmental Investigation Agency and Telepak Indonesia, Emerson Press, Londres, UK. 33 pp
- EIA (2002) The impact of the timber industry on the environment. 5pp. Environmental Investigation Agency, Londres, UK.
- Fern (2001) *Forests of fear*. Fern, Moreton-in-Marsh, UK.
- Filer, C. et Sekhran, N. (1998) *Loggers, donors and resource owners. Policy that works for forests and people - Papua New Guinea*. IIED, Londres, UK. 416pp.
- Forest Watch Indonesia (2002) *The state of the forest – Indonesia*. FWI, Bogor, Indonésie
- GFW/WRI (2000a) *An Overview of logging in Cameroon*. World Resources Institute, Washington, USA
- GFW/WRI (2000a) *A first look at logging in Gabon*. WRI, Washington, USA.
- Indigenous Peoples' Caucus (1999) *Déclaration des peuples autochtones à Seattle. Délibérations d'une réunion de l'OMC à Seattle, Washington, 29 novembre – 3 décembre 1999*. OMC, Washington, USA. <http://www.ienearth.org/>
- Glastra, R. (1999). *Cut and run*. International Development Research Centre/ FOE, Ottawa, Canada.
- Goodpaster, K. E. (1978) On being morally considerable. *Journal of Philosophy* 75: 308-325.
- ILO (2001) *Social and labour dimensions of the forest and wood industries on the move*. International Labour Organisation. Sectoral Activities Programme report TMFW1/2001. Organisation internationale du travail, Genève, Suisse. 122pp.
- Kelbessa, W. (2005) The utility of ethical dialogue for marginalized voices in Africa. IIED, Edimbourg, UK.
- Lesniewska, F. (2005) *Laws for forests*. IIED, Edimbourg, UK.
- Macqueen, D.J. (2001) *Evidence based policies for good governance*. IIED, Londres, UK. 118pp.
- Macqueen, D.J. (2004) *Forest Ethics: the role of ethical dialogue in the fate of the forests. Comparing and contrasting the international forest policy dialogue with the Earth Charter*

Initiative. Présenté à la Conférence internationale sur "Global ethics, development, environment and the Earth Charter", du 14 au 17 avril 2004, Université d'Aberdeen, Aberdeen, Ecosse. IIED, Edimbourg, UK.

Macqueen, D.J. (2005) Reverence and responsibility in forest ethics: inserting the meaning of life back into the culture of possession. Présenté à l'atelier international intitulé "European forests in ethical discourse" les 18 et 19 janvier 2005, Berlin, Allemagne. IIED, Edimbourg, UK.

Maslow, A.H. (1943) A theory of human motivation. *Psychological review* 50: 370-389.

Pretty, J.N., Guijt, I., Thompson, J. et Scoones, I. (1995) *Participatory Learning and Action – A trainers Guide*. IIED, Londres, UK.

Schroeder-Wildberg, E. et Carius, A. (2003) *Illegal logging, conflict and the business sector in Indonesia*. Inwent, Berlin, Allemagne.

WRM/FM (1998) *High stakes. The need to control transnational logging companies: a Malaysian case study*. WRM, Montevideo, Uruguay.

Annexe 1

LA CHARTE DE LA TERRE

(adoptée par le Conseil de la Terre en mars 2000)

PRÉAMBULE

Nous nous trouvons à un moment déterminant de l'histoire de la Terre, le moment où l'humanité doit décider de son avenir. Dans un monde de plus en plus interdépendant et fragile, le futur est à la fois très inquiétant et très prometteur. Pour évoluer, nous devons reconnaître qu'au milieu d'une grande diversité de cultures et de formes de vie nous formons une seule humanité et une seule communauté sur Terre partageant une destinée commune. Nous devons unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. Dans ce but, il est impératif que nous, les Peuples de la Terre, déclarions notre responsabilité les uns envers les autres, envers la communauté de la vie ainsi qu'envers les générations futures.

La Terre, Notre Foyer

L'humanité fait partie d'un vaste univers en évolution. La Terre, notre foyer, est elle-même vivante et abrite une communauté unique d'êtres vivants. Les forces de la nature font de l'existence une aventure exigeante et incertaine, mais la Terre a fourni les conditions essentielles à l'évolution de la vie. La capacité de récupération de la communauté de la vie et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous ses systèmes écologiques – une riche variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. L'environnement de notre planète, y compris ses ressources limitées, est une préoccupation commune à tous les peuples de la terre. La protection de la vitalité, de la diversité ainsi que de la beauté de la Terre est une responsabilité sacrée.

La Situation Globale

Les modes de production et de consommation qui prévalent actuellement causent des dommages considérables à l'environnement, l'épuisement des ressources et la disparition massive de nombreuses espèces. Les communautés locales sont affaiblies. Les bénéfices du développement ne sont pas partagés d'une manière équitable et l'écart entre les riches et les pauvres est de plus en plus grand. L'injustice, la pauvreté, l'ignorance et les conflits violents sont généralisés et causent de grandes souffrances. Une augmentation sans précédent de la population a surchargé les systèmes écologiques et sociaux. Les fondements de la sécurité planétaire sont menacés. Ces tendances sont dangereuses - mais non inévitables.

Les Défis de l'Avenir

C'est à nous de choisir : former un partenariat à l'échelle globale pour prendre soin de la Terre et de nos prochains ou bien participer à notre propre destruction ainsi qu'à celle de la diversité de la vie. Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus. Nous possédons la connaissance et la technologie suffisantes pour subvenir aux besoins de tous et pour réduire les répercussions sur l'environnement. L'émergence d'une société civile mondiale offre l'opportunité de bâtir un monde démocratique et humain. Nos enjeux environnementaux, économiques, politiques, sociaux et spirituels sont étroitement liés et ensemble nous pouvons trouver des solutions intégrées.

La Responsabilité Universelle

Pour réaliser ces aspirations, nous devons choisir d'intégrer dans notre vie le principe de la responsabilité universelle, nous identifiant autant à la communauté de la Terre qu'à nos communautés locales. Nous sommes à la fois citoyens de différentes nations et d'un seul monde où le local et le mondial sont interdépendants. Nous partageons tous la responsabilité de garantir le bien-être présent et futur de la grande famille humaine et de toutes les autres formes de vie. L'esprit de solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers.

Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants, qui visent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises commerciales, des gouvernements et des institutions transnationales.

PRINCIPES

I. RESPECT ET PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VIE

1. Respecter la Terre et toute forme de vie.

- a. Reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.*
- b. Reconnaître la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.*

2. Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.

- a. Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain.*
- b. Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun.*

3. Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.

- a. S'assurer que les communautés, à tous les niveaux, garantissent les droits de l'homme et les libertés fondamentales et donnent à chacun la possibilité de développer pleinement son potentiel.*
- b. Promouvoir la justice sociale et économique, en donnant à chacun les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois sûre, utile et écologiquement durable.*

4. Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.

- a. Reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures.*
- b. Transmettre aux générations futures les valeurs, traditions et institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.*

Pour réaliser les quatre engagements généraux précédents, il est nécessaire d'adopter les principes suivants :

II. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.

- a. Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.
- b. Créer et sauvegarder des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages et des zones marines, pour protéger le système de soutien de la vie sur la Terre, maintenir la biodiversité et conserver notre héritage naturel.
- c. Promouvoir la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
- d. Restreindre et éliminer les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement et empêcher l'introduction de ces organismes nuisibles.
- e. Gérer l'utilisation des ressources renouvelables telles que l'eau, la terre, les produits forestiers et la vie marine en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
- f. Gérer l'extraction et l'utilisation des ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles en utilisant des procédés qui minimisent l'épuisement et qui ne causent pas de dommages importants à l'environnement.

6. Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.

- a. Prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.
- b. Faire porter le poids de la preuve par ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
- c. S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.
- d. Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.
- e. Éviter les activités militaires qui nuisent à l'environnement.

7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.

- a. Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.
- b. Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.
- c. Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
- d. Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et environnementales les plus élevées.
- e. Assurer l'accès universel aux soins de santé qui favorisent une reproduction saine et responsable.
- f. Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle dans un monde aux ressources limitées.

8. Faire progresser l'étude de l'écologie durable et promouvoir le libre l'échange et l'application élargie des connaissances acquises.

- a. Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.*
- b. Reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et la sagesse de toutes les cultures, lorsqu'elles contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être de l'être humain.*
- c. S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.*

III. JUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

9. Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.

- a. Garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires hygiéniques en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires.*
- b. Permettre à chaque personne d'accéder à l'éducation et aux ressources nécessaires pour assurer un mode de vie durable, et offrir la sécurité sociale et des mesures de protection à toute personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins.*
- c. Reconnaître les ignorés, protéger les plus faibles, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.*

10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.

- a. Promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.*
- b. Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.*
- c. S'assurer que toutes les industries favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.*
- d. Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de leurs activités.*

11. Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.

- a. Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence à leur endroit.*
- b. Encourager la participation active des femmes dans les différents aspects de la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle en tant que partenaires égales et à part entière, décideuses, dirigeantes et bénéficiaires.*
- c. Renforcer la cellule familiale et assurer à chacun de ses membres la sécurité, l'affection et les soins appropriés.*

12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.

- a. Éliminer toute forme de discrimination, notamment la discrimination basée sur la race, couleur, sexe, orientation sexuelle, religion, langue et les origines nationales, ethniques ou sociales.
- b. Affirmer le droit des peuples indigènes à leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres et leurs ressources, ainsi qu'à leurs propres moyens d'existence traditionnels et durables.
- c. Honorer et soutenir les jeunes de nos communautés en leur permettant de remplir leur rôle essentiel pour la création de sociétés durables.
- d. Protéger et restaurer les lieux d'une grande importance du point de vue culturel et spirituel.

IV. DÉMOCRATIE NON-VIOLENCE ET PAIX

13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et justiciabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.

- a. Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les plans et activités de développement qui l'intéressent ou qui sont susceptibles de l'affecter.
- b. Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.
- c. Protéger le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence.
- d. Établir l'accès effectif et efficace à des procédures judiciaires administratives et indépendantes, incluant les compensations et les réparations des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.
- e. Éliminer la corruption de toutes les institutions publiques et privées.
- f. Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux niveaux de gouvernements les plus aptes à les assumer efficacement.

14. Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.

- a. Assurer à tous, particulièrement aux enfants et aux jeunes, l'accès à l'éducation leur donnant les moyens de contribuer activement au développement durable.
- b. Favoriser la contribution des arts, des sciences humaines ainsi que les sciences, à l'éducation en matière de développement durable.
- c. Renforcer le rôle des grands médias dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux.
- d. Reconnaître l'importance de l'éducation morale et spirituelle pour une existence durable.

15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.

- a. Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et atténuer leurs souffrances.
- b. Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de trappe et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.
- c. Éviter ou éliminer dans la mesure du possible la capture ou la destruction d'espèces non ciblées.

16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.

- a. Encourager et soutenir la compréhension, la solidarité et la coopération mutuelles entre tous les peuples et tous les pays ainsi qu'à l'intérieur de chaque pays.*
- b. Mettre en place des stratégies complètes pour prévenir les conflits violents et utiliser des méthodes de résolution de problèmes fondées sur la collaboration pour gérer et résoudre les conflits environnementaux et tout autre désaccord.*
- c. Démilitariser les systèmes de sécurité nationale, les amener à une position défensive non provocatrice et convertir les ressources militaires à des projets pacifiques, notamment à la restauration écologique.*
- d. Éliminer les armes nucléaires, biologiques et toxiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive.*
- e. S'assurer que l'espace orbital extra-atmosphérique, est utilisé dans le respect de la paix et de la protection de l'environnement.*
- f. Reconnaître que la paix est l'entité créée à partir de relations équilibrées avec soi-même, avec les autres, avec d'autres cultures et d'autres formes de vie, avec la Terre et l'ensemble de l'univers dont nous faisons tous partie.*

LA VOIE DE L'AVENIR

Comme jamais auparavant dans l'histoire, notre destin commun nous invite à chercher un nouveau commencement. Un tel renouvellement est la promesse des principes de la Charte de la Terre. La tenue de cette promesse repose sur notre engagement à adopter et promouvoir les valeurs et objectifs de la Charte.

Cet engagement requiert un changement dans nos coeurs et dans nos esprits. Il requiert également un sens nouveau d'interdépendance mondiale et de responsabilité universelle. Nous devons développer et mettre en pratique de façon imaginative la vision d'un mode de vie durable sur le plan local, national, régional, et international. Notre diversité culturelle est un héritage précieux et les diverses communautés trouveront leur propre façon de réaliser cette vision. Nous devons approfondir et élargir le dialogue mondial à l'origine de la Charte de la Terre, car nous avons beaucoup à apprendre de la quête commune et perpétuelle de la vérité et de la sagesse.

Dans la vie, il existe souvent des tensions entre les valeurs les plus importantes. Cela peut impliquer des choix difficiles. Néanmoins, nous devons trouver des manières d'harmoniser la diversité avec l'unité, l'exercice de la liberté avec le bien commun, les objectifs à court terme avec les buts à long terme. Chaque personne, famille, organisation et communauté a un rôle primordial à jouer. Les arts, les sciences, les religions, les établissements d'enseignement, les médias, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et les gouvernements sont appelés à faire preuve d'initiative créatrice. Le partenariat entre le gouvernement, la société civile et les entreprises est essentiel à une bonne gouvernance.

Pour bâtir une communauté universelle durable, les nations du monde doivent renouveler leur engagement envers les Nations Unies, honorer leurs obligations dans le cadre des accords internationaux existants et soutenir l'application des principes de la Charte de la Terre par moyen d'un instrument ayant force de loi à l'échelle internationale sur les questions d'environnement et de développement.

Faisons en sorte que notre époque passe à l'histoire comme l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, la ferme résolution d'atteindre la durabilité, l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et l'heureuse célébration de la vie.

Annexe 2

Instruments juridiques et articles qu'ils contiennent venant appuyer les grands principes éthiques de la Charte de la Terre

Tableau 1. Principes éthiques d'intégrité écologique appuyés par des instruments légalement contraignants relatifs à l'environnement (Source : Lesniewska, 2005)

Instrument juridique	Date	Réserves admises O/N	Conservation et Restauration	Principe de précaution	Production dans des limites durables	Nourrir une appréciation de la biodiversité
Accord international sur les bois tropicaux	1994	N	Article 21.4(b) Article 26.1(b) Article 27.2		Article 1.(b),(f) Article 21.1 Article 21.4 (a)	
Convention sur la diversité biologique	1992	N	Article 1. Article 7. Article 8. Article.10 (d)	Article 8.(g)	Article 6.(b) Article.11	Article 12. Article 17. Article 18.
Protocole de Carthagène	2000		Article 2.4 Article 4.	Article 1. Article 2.5		
UNFCCC	1992	N	Article 2	Article 3.3		Article 8.
Protocole de Kyoto	1997	N	Article 2.1(ii) Article 3.3, 3.4		Article 10.(c)	
UNCCD	1994	N	Article 2.2 Article 4.2(d) Article 10.2(c)			
CITES	1973	O	Article II Article III.2(a),3(a) Article IV 2(a), 3, 6(a)			
Convention sur le patrimoine mondial	1972	O	Articles 2 - 7			
Ramsar	1971	O	Article 4 & 5			
Convention sur les espèces migratrices	1979	O	Article 1.4 Article II.1 Article III 4(a),(c) Article IV.1 Article V.5 (e-m)			Article V.5(n)
Convention d'Aarhus	1998	O				

Tableau 2. Principes éthiques de justice sociale et économique appuyés par des instruments légalement contraignants relatifs à l'environnement (Source : Lesniewska, 2005)

Instrument juridique	Date	Réserves admises O/N	Pauvreté	Commerce équitable et durable	Egalité des genres	Sans discrimination, notamment envers les minorités et les peuples autochtones
Convention sur la biodiversité	1992	N	Article 20.4	Article 10. (a),(e)		Article 8.(j) Article 10.(c)
UNFCCC	1992	N	Article 4.7	Article 3.4 Article 3.5 Article 4.(d)		
Protocole de Kyoto		N	Article 11			
UNCCD	1992	N	Article 3(d) Article 4.2(c) Article 4.3 Articles 5-7 Article 10.4 Article 20.1(d)	Article 4.2(b)	Article 5(d)	Article 10.2 Article 17.1(c) Article 18.1(b)
Convention sur les espèces migratrices	1979	O				Article III.5(c)
Convention d'Aarhus	1998	O				Articles 6-8

Tableau 3. Principes éthiques de démocratie, de non-violence et de paix appuyés par des instruments juridiques légalement contraignants relatifs à l'environnement (Source : Lesniewska, 2005)

Instrument juridique	Date	Réserves admises O/N	Prise de décision démocratique	Participation basée sur le respect de tous les peuples	Culture de tolérance	Intégrer les compétences dans le système d'éducation
Convention sur la biodiversité	1992	N	Article 14.1(a),(c) Article 23.3	Article 4.(b) Article 14.(e) Article 23.5	Article 3.	Article.11
UNFCCC	1992	N		Article 3.1 et 3.2		Article 6.
Protocole de Kyoto	1997	N				Article 10(e)
UNCCD	1994	N	Article 10.2(f)	Article 3.(a),(c) Article 10.2 Article 17.1(f)		Article 5.(d) Article 19.1.3(e)
CITES	1973	O	Article 7			
Convention sur le patrimoine mondial	1972	O				Article 27
Convention d'Aarhus	1998	O	Article 3.1 Article 4.1 Article 5. Article 9.	Article 1. Article 3.8 & 3.9 Articles 6 – 8		Article 3.3

Tableau 4. Principes éthiques d'intégrité écologique appuyés par des instruments juridiquement non contraignants relatifs à l'environnement (Source : Lesniewska, 2005)

Instrument	Date	Conservation et restauration	Principe de précaution	Production dans des limites durables	Nourrir une appréciation de la biodiversité
Déclaration de Rio	1992	Principe 4 Principe 7	Principe 15	Principe 3 Principe 8 Principe 12	
Principes sur la gestion des forêts de la Déclaration de Rio	1992	Principe 3.(a) Principe 8.(a), (b) Principe 15		Principe 2.(a) Principe 6.(c – e) Principe 7.(a) Principes 8.(d – f)	Principe 4.
Agenda 21	1992	Section II, en particulier C11		C2.9, 2.20 C4 C 8.5(d) C10.3 C11	
Déclaration de Johannesburg	2002				
Plan de mise en œuvre de Johannesburg	2002	Sec IV 44 Sec IV 44		Sec III, IV, V	
Déclaration du Millénaire	2000	Sec IV para 23			

Tableau 5. Principes éthiques de justice sociale et économique appuyés par des instruments juridiquement non contraignants relatifs à l'environnement (Source : Lesniewska, 2005)

Instrument	Date	Pauvreté	Commerce équitable et durable	Egalité des genres	Sans discrimination, notamment envers les minorités et les peuples autochtones
Déclaration de Rio	1992	Principe 5 Principe 6 Principe 11	Principe 16	Principe 20	Principe 14 Principe 22 Principe 23
Principes sur la gestion des forêts de la Déclaration de Rio	1992	Principes 7.(a),(b) Principe 9.(b) Principe 10 Principe 11	Principe 1.(b) Principe 5.(a) Principe 9.(a),(c) Principe 12.(d) Principe 13.(b-d)	Principe 5.(b)	Principe 5.(a) Principe 8.(f) Principe 12.(d)
Agenda 21	1992	C3 C4.3 C5	C2	C24	C11.(i) C26
Déclaration de Johannesburg	2002	Para. 21 - 24	Para. 27 -29	Para. 20	Para. 25
Plan de mise en œuvre de Johannesburg	2002	Sec II Sec VIII para 45(e)	Sec II para 18	Sec I para 3 Sec II para 7(d)	Sec II para 7 (e) Sec IV para 45(h)
Déclaration du Millénaire	2000	Para 19		C20 C25	C6

Tableau 6. Principes éthiques de démocratie, de non-violence et de paix appuyés par des instruments juridiquement non contraignants relatifs à l'environnement (Source : Lesniewska, 2005)

Instrument	Date	Prise de décision démocratique	Participation basée sur le respect de tous les peuples	Culture de tolérance	Intégrer les compétences dans le système d'éducation
Déclaration de Rio	1992	Principe 26	Principe 10		
Principes sur la gestion des forêts de la Déclaration de Rio	1992		Principe 2.(b),(d)		
Agenda 21	1992	Section III			
Déclaration de Johannesburg	2002	Para. 31-32	Para. 17 Para. 26		
Plan de mise en oeuvre de Johannesburg	2002		Sec I para 5		Sec II para 7(g) Sec II para 8(d)
Déclaration du Millénaire	2000	C25	C6		C6

Tableau 7. Principes éthiques de justice sociale et économique appuyés par des instruments juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme

Instrument juridique	Date	Réserves admises O/N	Pauvreté	Commerce équitable et durable	Egalité des genres	Sans discrimination, notamment envers les minorités et les groupes autochtones
Déclaration universelle des droits de l'homme	1948	O			Article 2 Article 16 Article 25.2	Articles 1 – 10 Article 22
ICCPR	1966	O			Article 3	Article 1 Article 10 Article 12.1 Article 16 Article 27
ICESCR	1966	O	Article 11	Article 6.(1) Articles 7 -9 Article 10.(2)	Article 3 Article 10.(2)	Article 1(1),(2)
Convention No. 169 de l'OIT	1989	O	Article 4.1 Article 7.1 Article 11 Article 15.2 Article 19 Article 23			Article 2.2 (c) Article 3 Article 4.3 Article 5 Article 13-14 Article 15.1 Article 20 Article 31

Tableau 8. Principes éthiques de démocratie, de non-violence et de paix appuyés par des instruments juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme

Instrument	Date	Réserves Admises O/N	Prise de décision démocratique	Participation basée sur le respect de tous les peuples	Culture de tolérance	Intégrer les compétences dans le système d'éducation
Déclaration universelle des droits de l'homme	1948	O	Article 20 Article 21	Article 2 Article 21 Article 27	Article 29.2	Article 26
ICCPR	1966	O		Article 19 Article 21 Article 22 Article 25	Article 2(1) Article 6 - 9 Article 14 Article 17 Article 18	
ICESCR	1966	O			Article 1(1)	Article 6.2 Article 13 Article 14
Convention No. 169 de l'OIT	1989	O	Article 2.2(a) Article 6.1(a) Article 7.3 Article 17 Article 30 Article 32	Article 2.2(b) Article 6.1(b) Article 15.2 Article 16	Article 1 Article 4.2 Article 8 Article 9	

UNFCCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
 UNCCD Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
 CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
 ICCPR Pacte international relatif aux droits civils et politiques
 ICESCR Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels